

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MARS 2021

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Membres en exercice : 57	Présents : 47	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle des fêtes à ETEL.

Etaients présents : Annie AUDIC, BARDOU Marine (suppléante de François LE COTILLEC), Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc FAUVEL à Karine BELLEC, Nathalie GUEMY à Pierrick KERGOSIEN, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, François POMMOIS à Franck VALLEIN.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Alain DONY, Jean-Michel LASSALLE, Claire MASSON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2021DC013	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Jean-Luc LE TALLEC, Secrétaire de séance	Délibération adoptée à l'unanimité
2021DC014	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 18 février 2021	Délibération adoptée à l'unanimité
2021DC015	Modification du règlement intérieur	Approuver la modification de l'article 17 du règlement intérieur tel qu'annexé	Délibération adoptée à l'unanimité
2021DC016	Désignation des membres des commissions thématiques permanentes	DECIDE, étant précisé que, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, de : - désigner les membres de la commission Aménagement comme suit : - Julien BASTIDE, - Katia BONNEC, - Hélène CODA-POIREY, - Valérie DIARD-MARTIN, - Stéphanie DOYEN, - Jean-Luc FAUVEL,	Délibération adoptée à l'unanimité

- Bruno GOASMAT,
- Marie-Pierre HELOU,
- Pascal LE CALVE,
- Ronan LE DELEZIR,
- Philippe LE FUR,
- Fabien LE PALLEC,
- Michel LE RAY,
- Jean-Luc LE TALLEC,
- Olivier LEPICK,
- Aurélie RIO,
- Fabrice ROBELET,
- François SERMIER ;

- désigner les membres de la commission
Attractivité et Cohésion territoriale :

- Karine BELLEC,
- Katia BONNEC,
- Sandrine CADORET,
- Hervé CAGNARD,
- Jean-Luc CHIFFOLEAU,
- Hélène CODA-POIREY,
- Olivier COJAN,
- Marie DUBOIS,
- Amélie FUSIL DE ROBIANO,
- Roland GASTINE,
- Gildas GOUARIN,
- Nathalie GUEMY,
- Jean-Michel LASSALLE,
- Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF,
- Pascal LE JEAN,
- Benoît LE ROL,
- Sophie LEMOULINIER,
- Chantal MAHIEUX,
- Yves NORMAND,
- Sylvie OLLIVIER,
- Dominique OLLIVIER-FRANKEL,
- Dominique RIGUIDEL,
- Fabrice ROBELET,
- Odile ROSNARHO,
- Franck VALLEIN ;

- désigner les membres de la commission
Environnement :

- Annie AUDIC,
- Hélène CODA-POIREY,
- Dominique DE WIT,
- Roland GASTINE,
- Bruno GOASMAT,
- Christelle JAFFRE-DANET,
- François LE COTILLEC,
- Ronan LE DELEZIR,
- Pascal LE JEAN,
- Marie-Françoise LE JOSSEC,
- Claire MASSON,
- Aurélie RIO,

		<ul style="list-style-type: none"> - Katia SCULO ; - désigner les membres de la commission Ressources communautaires : <ul style="list-style-type: none"> - Alain DONY, - Guy HERCEND, - Diane HINGRAY, - Claude JARNO, - Pierrick KERGOSIEN, - Lénaïck LE PORT-HELLEC, - Dominique RIGUIDEL, - Fabrice ROBELET, - Katia SCULO, - Bertrand VERGNE. 	
2021DC017	<p>Mise à jour des délégations du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de donner deux nouvelles délégations au Président afin de : <ul style="list-style-type: none"> o Emettre des avis relatifs aux études d'impacts et aux demandes d'autorisation au titre de l'article L. 122-1 V du Code de l'Environnement pour les projets soumis à étude environnementale ; o Exprimer des avis et remarques sur les différentes procédures d'évolution des documents d'urbanisme (PLU, carte communale, qu'il s'agisse d'élaboration, révision, modification ou mise en compatibilité), les procédures et documents liés (Sites Patrimoniaux Remarquables, Plan de Prévention des Risques, ...), des communes du territoire ou des communes voisines ; -en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par un Vice-président dans l'ordre des nominations. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2021DC018	<p>Modification des statuts : prise de compétence Mobilités</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le transfert de compétence Mobilité à la Communauté de communes au 1er juillet 2021 et de modifier les statuts annexés en ce sens ; - de solliciter les Communes-membres de la Communauté de communes conformément à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire ; - de préciser que sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable ; - d'autoriser la prise de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

2021DC019	Déclaration de projet pour la station d'épuration (step) de Kerran à Saint-Philibert	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du rapport et des conclusions avec avis favorable du commissaire enquêteur ; - d'approuver la levée de réserve et la mise en œuvre des recommandations émises par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique relative à : <ul style="list-style-type: none"> o la demande d'autorisation environnementale pour le rejet de la station d'épuration de Kerran, o la délimitation exacte des immeubles concernés par l'institution d'une servitude d'utilité publique liée au passage d'une canalisation d'assainissement ; - d'approuver la déclaration de projet et de déclarer d'intérêt général le projet de station d'épuration de Kerran et de l'institution d'une servitude d'utilité publique liée au passage d'une canalisation d'assainissement et à sa délimitation sur les parcelles cadastrées AHO1 et ZX 01 sur la Commune de Crac'h. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>										
2021DC020	Evolution de la tarification des déchets des professionnels en déchèterie	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les nouveaux tarifs pour le dépôt des déchets professionnels en déchèteries tels que présentés ci-dessous à compter du 1er septembre 2021 et de valider le principe d'une révision annuelle de ces tarifs en fonction de l'évolution du coût de transport et de traitement supporté par la Collectivité : <table border="1" data-bbox="639 1167 1233 1384"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Matériaux</th> <th style="text-align: center;">Tarifs 2021 en €/m3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gravats</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td>Déchets verts</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Tout Venant</td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> <tr> <td>Bois</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> </tbody> </table>	Matériaux	Tarifs 2021 en €/m3	Gravats	20	Déchets verts	14	Tout Venant	25	Bois	19	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
Matériaux	Tarifs 2021 en €/m3												
Gravats	20												
Déchets verts	14												
Tout Venant	25												
Bois	19												
2021DC021	Lancement d'une étude de solutions alternatives aux bacs en polystyrène : validation du projet et du plan financement	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider le lancement du projet de réalisation d'une étude de solutions alternatives à l'utilisation de bacs en polystyrène, - de valider le plan de financement prévisionnel associé ci-dessous : 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>										

Dépenses réelles			Recettes		
Postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%	Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR)	%
Prestation bureau d'études AQTA	15 000.00	42.86	Europe FEAMP - DLAL	14 000.00	40.00

Prestation bureau d'études GMVA	15 000.00	42.86	ADEME	14 000.00	40.00
Prestation bureau d'études CCBI	5 000.00	14.28	Autofinancement public	7 000.00	20.00
Total	35 000.00	100.00	Total	35 000.00	100.00

2021DC022	Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE 2 pour le financement d'actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités publiques	DECIDE : - de signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme ACTEE 2 et tout document y afférent ; - d'engager les actions et les financements retenus par la Communauté de communes ; - d'autoriser M. le Président à signer les actes pour le financement des actions des communes et autoriser le versement des aides, ainsi que tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
2021DC023	Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 €	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 48 000 € à l'association Académie de musique et d'arts sacrés ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec le bénéficiaire subventionné.	Délibération adoptée à l'unanimité M. Roland GASTINE s'étant retiré du vote.
2021DC024	Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 €	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 85 000 € à l'association Ti Douar Alré ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec le bénéficiaire subventionné.	Délibération adoptée à l'unanimité Mme Chantal MAHIEUX étant sortie
2021DC025	Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 €	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'Association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec le bénéficiaire subventionné.	Délibération adoptée à l'unanimité M. Guy HERCEND, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Olivier LEPICK et M. Dominique RIGUIDEL s'étant retirés du vote.
2021DC026	Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 €	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 330 000 € à l'Association Les P'tits Loups ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec le bénéficiaire subventionné.	Délibération adoptée à l'unanimité
2021DC027	Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 €	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 170 000 € à la Mission Locale du Pays d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec le bénéficiaire subventionné.	Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier COJAN s'étant retiré du vote.
2021DC028	Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 €	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 34 000 € au Cercle Nautique de la Ria d'Etel ;	Délibération adoptée à l'unanimité Mme Stéphanie DOYEN étant sortie

		- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec le bénéficiaire subventionné.	
2021DC029	Fonds de soutien exceptionnel à destination des associations PASS ASSO	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'engagement de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique dans la mise en œuvre du dispositif « PASS ASSO » selon les modalités présentées ci-dessus et de notifier cet engagement à la Région ; - de valider les critères de sélection évoqués ci-dessus ; - de valider l'engagement financier de la Collectivité à hauteur de 40 000 € maximum ; - d'informer les communes concernées par les associations qui répondront et de leur proposer de venir abonder l'enveloppe financière du bloc local, si elles le souhaitent, pour accroître l'effet levier auprès de la Région (chaque euro engagé par le bloc local commune/EPCI étant abondé à même hauteur par la Région); - de désigner les élus suivants pour constituer le comité de sélection: <ul style="list-style-type: none"> • Philippe LE RAY, Président, • les Vice-Présidents au regard de leur délégation et des dossiers déposés : <ul style="list-style-type: none"> o Claire MASSON, déléguée à la gestion des déchets et la valorisation des ressources, o Karine BELLEC, déléguée aux solidarités et aux services à la population, o Sophie LE MOULINIER, déléguée à la culture et aux usages numériques, o Katia BONNEC, délégués au sport et aux loisirs, o Aurélie RIO, déléguée au Plan Climat Air Energie Territorial, • les Maires, ou leurs représentants, des communes souhaitant abonder le fonds de soutien pour accompagner une ou plusieurs associations ayant déposé un dossier. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Philippe LE FUR étant sorti</i>
2021DC030	Approbation de l'opération relative à l'extension de l'Atelier des Entreprises et des modalités de financement	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. - d'approuver l'opération relative à l'extension de l'Atelier des Entreprises, son budget prévisionnel, ci-dessous, ainsi que ses modalités de financement : 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pierrick KERGOSIEN étant sorti</i>

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Acquisition du plateau	330 000€	DSIL	287 410€
Travaux d'aménagement du plateau brut	320 000€		

Réseaux, mobilier de bureau et équipement informatique	35 000€		
Maitrise d'œuvre, étude technique	33 525€	Autofinancement	431 115€
TOTAL DEPENSES	718 525 €	TOTAL RECETTES	718 525 €

2021DC031	Modification du règlement de l'Ecloserie incubateur d'entreprises	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la modification du règlement intérieur relatif à l'Ecloserie, incubateur d'entreprises ; - d'approuver les tarifs ci-dessous relatifs à la mise à disposition ponctuelle de bureaux au sein de l'Ecloserie ; - d'approuver le règlement et le modèle type de convention d'utilisation ponctuelle d'un bureau au sein de l'Ecloserie, tels qu'annexés ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, dont les conventions d'occupations ponctuelles. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	--	--	---

Durée de la mise à disposition d'un bureau à l'Ecloserie	Tarifs pour l'occupation ponctuelle d'un bureau à Ecloserie
Demi-journée	35 € HT
Journée	45 € HT
Semaine (5 jours consécutifs)	125 € HT

2021DC032	Révision des règlements de fonctionnement des Multi-Accueils communautaires « les Coccinelles » et « Ty Heol » gérés en Délégation de Service Public (DSP) et signature de la modification n°3 aux contrats de DSP afférents	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider les règlements de fonctionnement joints à la présente délibération, intégrant les modifications présentées concernant les multi-accueils « Les Coccinelles » et « Ty Heol » ; - d'autoriser M. le Président à signer la modification n°3 au contrat de délégation de service public en cours liant la Collectivité à la société Crèche Attitude pour la gestion des deux équipements précités, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier COJAN et M. Michel LE RAY étant sortis</i>
2021DC033	Approbation du plan de financement prévisionnel du réseau des Médiathèques Terre Atlantique dans le cadre des demandes de subvention auprès des fonds européens (ITI-FEDER) et de la DRAC de Bretagne	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous : 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier COJAN étant sorti</i>

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles			%
Poste de coordinateur du réseau (chargé)		40 018 €	Europe - FEDER-ITI	42 535 €	43%
Ressources numériques	HT	36 480 €	Etat - DRAC	4 900 €	5%
Abonnement à la base Electre	HT	9 700 €	Collectivités	51 013 €	52%
INV-Développements Portail du réseau des médiathèques	HT	12 250 €			
TOTAL		98 448 €	TOTAL	98 448 €	100%

2021DC034	Modification au contrat de concession relatif à l'exploitation du golf de Saint-Laurent	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la modification au contrat de concession passé entre la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et la SEMOP Golf de Saint-Laurent pour la gestion et l'exploitation du Golf de Saint-Laurent, ayant pour objet de ramener la redevance d'occupation domaniale due par le concessionnaire au titre de l'année 2020, de 213 891,62 € TTC à 163 632,93 € TTC ; - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier COJAN et Mme Sylvie OLLIVIER étant sortis</i>
2021DC035	Modification des conditions de collecte des déchets sur les aires de grands passages : avenant n°4 à la convention de délégation de Service Public relative à la gestion de trois aires d'accueil permanentes des gens du voyage et d'une aire de grands passages	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public en cours liant Auray Quiberon Terre Atlantique à l'Association Soliha Morbihan pour assurer, en qualité de délégataire, la gestion de trois aires d'accueil permanentes des gens du voyage et d'une aire de grands passages du territoire, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier COJAN et M. Roland GASTINE étant sortis</i>
2021DC036	Approbation de l'opération d'encadrement de public en difficulté d'insertion dans le cadre des 3 chantiers d'insertion « nature », « patrimoine » et « mégalithes » 2021 et de son plan de financement	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'opération d'encadrement de public en difficulté d'insertion dans le cadre des trois chantiers d'insertion « nature », « patrimoine » et « mégalithes » pour l'année 2021 ainsi que les plans de financement y étant relatifs pour l'année 2021 ci-dessous : 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier COJAN étant sorti</i>

	MONTANTS TTC	
Dépenses prévisionnelles 2021	CHANTIERS NATURE ET PATRIMOINE	CHANTIER MEGALITHES
Achats	18 534 €	9 267 €
Services extérieurs	16 114 €	8 057 €
autres services extérieurs	5 100 €	2 100 €
charges salariales	331 177 €	176 899 €
autres charges	2 400 €	8 000 €
charges exceptionnelles	1 600 €	800 €
TOTAL/ CHANTIER	374 925 €	205 123 €
TOTAL/ DISPOSITIF		580 048 €

	MONTANTS TTC	
recettes prévisionnelles 2021	CHANTIERS NATURE ET PATRIMOINE	CHANTIER MEGALITHES
prestations de services	46 000 €	13 000 €
Subventions		
Fonds Social Européen (FSE)*	50 000 €	- €
Dirrecte - remboursement de salaire	147 200 €	73 600 €
Modulation Direccte / résultats	4 000 €	2 000 €
Conseil Départemental aide au poste	36 800 €	18 400 €
Conseil Départemental aide au fonctionnement montant socle (60%) /montant modulé	44 000 €	22 000 €
DRAC	- €	38 500 €
CMN	- €	32 100 €
TOTAL/ CHANTIER	328 000 €	199 600 €
Programme Sève Emploi (solde)		12 000 €
TOTAL/ DISPOSITIF		539 600 €
autofinancement		40 448 €
TOTAL/ DISPOSITIF		580 048 €

*conditions nons connues à ce jour; estimatif basé sur montants 2020

2021DC037	Création d'un poste de chargé de mission Tourisme contrat de projet 3 ans	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer, à compter du 1er avril 2021, un poste non permanent, à temps complet, de chargé de mission, sur la base d'un contrat de projet, aux fins de mise en œuvre du schéma de développement touristique 2021-2030, ouvert sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux. Cet emploi de catégorie A sera pourvu par un agent contractuel à raison de 39 heures hebdomadaires, sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et ce pour une durée de trois ans ; Les missions principales de ce poste consisteront à : 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE CALVE étant sorti</i></p>
-----------	---	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> o participer à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement touristique d'Auray Quiberon Terre atlantique 2021-2030 ; o conduire des projets d'ingénierie touristique : schéma d'accueil touristique « quel accueil touristique pour demain ? » ; programme de préservation, d'aménagement et de gestion des espaces littoraux en lien avec les communes ; saisonnalité et aménagement de l'espace Tourisme & Services du Pôle d'Echange Multimodal ; <p>Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
2021DC038	Office de tourisme intercommunal – Avenant n°2 à la DSP 2019-2023 de l'Office de tourisme intercommunal modifiant le montant de la subvention d'exploitation annuelle versée par la Communauté de communes à la Société Publique Locale Auray Carnac Quiberon Tourisme	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider le nouveau montant de la subvention annuelle d'exploitation versée à la Société Publique Locale de 1 630 000 € ; - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Valérie DIARD-MARTIN et M. Franck VALLEIN étant sortis</i>
2021DC039	Office de tourisme intercommunal Approbation des tarifs 2021	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les modifications des tarifs de l'office de tourisme intercommunal Baie de Quiberon La Sublime pour l'année 2021 tels qu'annexés. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Valérie DIARD-MARTIN, M. Fabrice ROBELET et M. Franck VALLEIN étant sortis</i>
2021DC040	Office de tourisme intercommunal Approbation des horaires 2021	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les nouveaux horaires des dix bureaux d'information touristique pour 2021 comme présentés en annexe. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Valérie DIARD-MARTIN, M. Fabrice ROBELET et M. Franck VALLEIN étant sortis</i>
2021DC041	Durées d'amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer les durées d'amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes conformément au tableau ci-dessous ; - de fixer un seuil de 1 000 € TTC au-dessous duquel les biens dits de faible valeur et qui revêtent un caractère de durabilité sont amortis en une année. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Valérie DIARD-MARTIN, M. Fabrice ROBELET, M. François SERMIER et M. Franck VALLEIN étant sortis</i>

CATEGORIE		CHAPITRE	ARTICLE	DUREE/AN	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de réalisation de document d'urbanisme		20	202	5
	Frais d'études non suivis de réalisation		20	2031	5
	Frais de recherche et de développement		20	2032	5
	Frais d'insertion		20	2033	5
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	Subvention d'équipement versée pour les biens matériels, le mobilier et les études		204		5
	Subvention d'équipement versée pour les bâtiments et les installations		204		15
	Subvention d'équipement versée pour les projets d'infrastructure d'intérêt national		204		30
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Concessions, droits	Logiciels de bureautique	20	2051	3
		Applications informatiques	20	2051	5
		Droits, brevets, licences, marques, valeurs similaires	20	2051	5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Plantations d'arbres et d'arbustes		21	2121	15
	Autres agencements et aménagements de terrains		21	2128	15
	Chaudière bois et réseau de chaleur		21	2135	15
	Installations générales agencements, aménagements des constructions		21	2135	10
	Autres constructions-Atelier relais de Camors		21	2138	30
		Réseaux d'éclairage public	21	21534	30
	Réseaux	Autres réseaux (téléphonie...)	21	21538	15
EQUIPEMENT TECHNIQUE	Installations, matériel et outillage technique	Matériel et outillage d'incendie (extincteurs)	21	21568	10
		Matériel roulant (Nacelle)	21	21571	10
		Autre matériel et outillage de voirie (signalisation)	21	21578	10
		Autres matériels et outillage (station de carburant cale de Kérispert)	21	21578	60
		Déchèteries	21	2158	30
		Autres matériels et outillage dédiés au chantier d'insertion	21	2158	2
		Autres matériels et outillage	21	2158	10
AGENCEMENT ET INSTALLATION	Agencement et installation autres immobilisations corporelles		21	2181	10
MATERIEL DE TRANSPORT	Véhicules	Véhicules de tourisme	21	2182	7
BUREAU ET INFORMATIQUE	Matériel informatique		21	2183	3
	Matériel bureautique (photocopieurs)		21	2183	4
	Matériel de bureau		21	2183	5
MOBILIER	Mobilier		21	2184	10
	Bacs Ordures ménagères		21	2184	10

AUTRES MATERIELS	Autres immobilisations corporelles	21	2188	10
	Electroménager	21	2188	7
EAU ET ASSAINISSEMENT	Réseaux d'adduction d'eau	21	21531	60
	Réseaux d'assainissement	21	21532	60
	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	21	21561	15
	Matériel spécifique d'exploitation - service d'assainissement	21	21562	15
	Bâtiments d'exploitation	21	21311	40

2021DC042	Adoption des comptes de gestion 2020	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les comptes de gestion 2020 tels qu'établis par le Comptable public, qui comportent cinq documents relatifs aux cinq budgets de la Communauté de communes : · Budget principal, · Budget annexe parcs d'activités, · Budget annexe eau potable, · Budget annexe assainissement collectif, · Budget annexe assainissement non collectif. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Yves NORMAND,</i> <i>M. Fabrice ROBELET et</i> <i>M. François SERMIER</i> <i>étant sortis</i></p>
2021DC043	Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que M. Dominique RIGUIDEL, Vice-Président délégué Rapporteur du budget-finances, préside la séance relative au vote des comptes administratifs 2020. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Yves NORMAND,</i> <i>M. Fabrice ROBELET et</i> <i>M. François SERMIER</i> <i>étant sortis</i></p>

Membres en exercice : 57	Présents : 46	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

Etaients présents : Annie AUDIC, BARDOU Marine (suppléante de François LE COTILLEC), Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoît LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc FAUVEL à Karine BELLEC, Nathalie GUEMY à Pierrick KERGOSIEN, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Léoïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL à Sylvie OLLIVIER, François POMMOIS à Franck VALLEIN.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Alain DONY, Jean-Michel LASSALLE, Claire MASSON.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
2021DC044	Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les comptes administratifs 2020 et l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessous : 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Philippe LE RAY</i> <i>s'étant retiré du vote</i> <i>après avoir assisté à la discussion.</i></p>

Budget principal

Compte administratif 2020	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	64 365 489,38 €	14 109 762,05 €
Dépenses 2020	51 200 547,04 €	21 753 398,59 €
Résultat 2020	13 164 942,34 €	- 7 643 636,54 €
Restes à réaliser 2020		
RAR recettes 2020		11 373 913,25 €
RAR dépenses 2020		2 086 159,59 €
Solde des RAR 2020		9 287 753,66 €
Affectation du résultat (1068)		- €
Excédent de fonctionnement reporté		13 164 942,34 €
Résultat d'investissement reporté		- 7 643 636,54 €

Budget parcs d'activités

Compte administratif 2020	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	6 703 057,73 €	4 005 838,66 €
Dépenses 2020	4 608 694,01 €	6 774 491,06 €
Résultat 2020	2 094 363,72 €	- 2 768 652,40 €
Restes à réaliser 2020		
RAR recettes 2020		- €
RAR dépenses 2020		- €
Solde des RAR 2020		- €
Affectation du résultat (1068)		- €
Excédent de fonctionnement reporté		2 094 363,72 €
Résultat d'investissement reporté		- 2 768 652,40 €

Budget eau potable

Compte administratif 2020	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	9 455 092,80 €	3 105 535,27 €
Dépenses 2020	1 721 164,22 €	4 801 347,89 €
Résultat 2020	7 733 928,58 €	- 1 695 812,62 €
Restes à réaliser 2020		
RAR recettes 2020		- €
RAR dépenses 2020		362,50 €
Solde des RAR 2020		- 362,50 €
Affectation du résultat (1068)		1 696 175,12 €
Excédent de fonctionnement reporté		6 037 753,46 €
Résultat d'investissement reporté		- 1 695 812,62 €

Budget assainissement collectif

Compte administratif 2020	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	9 729 739,09 €	9 113 742,15 €
Dépenses 2020	4 966 449,83 €	16 226 165,06 €
Résultat 2020	4 763 289,26 €	- 7 112 422,91 €
Restes à réaliser 2020		
RAR recettes 2020		3 084 925,23 €
RAR dépenses 2020		242 645,98 €
Solde des RAR 2020		2 842 279,25 €
Affectation du résultat (1068)		4 270 143,66 €
Excédent de fonctionnement reporté		493 145,60 €
Résultat d'investissement reporté		- 7 112 422,91 €

Budget assainissement non collectif

Compte administratif 2020	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	563 404,11 €	261 847,56 €
Dépenses 2020	425 460,15 €	571 593,55 €
Résultat 2020	137 943,96 €	- 309 745,99 €
Restes à réaliser 2020		
RAR recettes 2020		345 741,56 €
RAR dépenses 2020		121 251,17 €
Solde des RAR 2020		224 490,39 €
Affectation du résultat (1068)		85 255,60 €
Excédent de fonctionnement reporté		52 688,36 €
Résultat d'investissement reporté		- 309 745,99 €

2021DC045	Fiscalité locale : vote des taux de Contribution Foncière des Entreprises, de Taxe d'Habitation, de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2021	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> · 9,09 % pour la taxe d'habitation, · 0,337 % pour la taxe sur le foncier bâti, · 2,16 % pour la taxe sur le foncier non bâti, · 21,73 % pour la cotisation foncière des entreprises. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC046	Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer les taux de TEOM 2021 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> o Zone de perception n°1 (une collecte par semaine) : 9,86 % Communes concernées : Auray, Brec'h, Camors, Hoedic, Houat, Landaul, Landevant, Ploemel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Sainte-Anne d'Auray ; o Zone de perception n°2 (nombre de collectes hebdomadaires supérieur à 1 en fonction des saisons) : 10,54% Communes concernées : Carnac, Crac'h, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Plouharnel, 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions : Hélène CODA POIREY, Dominique DE WIT, Bruno GOASMAT et Guy HERCEND)</i>

		Quiberon, Saint-Philibert, Saint-Pierre Quiberon ; o Communes de Belz, Erdeven et Etel : 10% ; o Commune de Locoal-Mendon : 9,32%.	
2021DC047	Vote des budgets 2021	DECIDE : - d'adopter les Budgets Primitifs 2021 présentés ci-dessous, par nature et par chapitres et/ou opérations en section de fonctionnement et d'investissement :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Fonctionnement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	68 677 000,00	68 677 000,00
Budget parcs d'activité	7 492 000,00	7 492 000,00
Budget eau potable	10 278 000,00	10 278 000,00
Budget assainissement collectif	9 087 000,00	9 087 000,00
Budget assainissement non collectif	690 000,00	690 000,00
TOTAL	96 224 000,00	96 224 000,00

Investissement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	40 221 000,00	40 221 000,00
Budget parcs d'activité	8 357 000,00	8 357 000,00
Budget eau potable	11 550 000,00	11 550 000,00
Budget assainissement collectif	25 081 000,00	25 081 000,00
Budget assainissement non collectif	903 000,00	903 000,00
TOTAL	86 112 000,00	86 112 000,00

2021DC048	Mise en place d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) et révision des échéanciers de paiement	DECIDE : - d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Plan Local de l'Habitat 2016-2021 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci- après :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	---	---	---

PLH				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-1	Budget principal	Plan local de l'habitat 2016- 2021	Opération-20	6 130 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement						
CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022
1 920,00 €	298 168,57 €	309 920,04 €	696 631,98 €	527 876,59 €	1 700 000,00 €	2 595 482,82 €

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme fibre optique 2017-2018 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

FIBRE OPTIQUE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-2	Budget principal	Fibre optique	Opération-21	2 374 043,23 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CP 2021
526 983,24 €	526 983,24 €	574 605,36 €	120 971,39 €	624 500,00 €

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Pôle d'échange Multimodal sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :

PEM				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-3	Budget principal	PEM	Opération-22	23 778 960,46 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022
962 846,63 €	6 087 285,90 €	6 668 227,93 €	9 430 600,00 €	630 000,00 €

- d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fonds de concours sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

FDC				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-4	Budget principal	Fonds de concours	Opération-23	1 535 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CP 2021
138 000,00 €	412 204,00 €	123 222,00 €	861 574,00 €

-d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme extensions et renouvellements des réseaux sur le budget annexe eau potable telles que définies dans le tableau ci-après :

EAU				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-5	Budget eau potable	extensions/ renouvellements des réseaux	Opération-11	6 212 509,06 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CP 2021
2 277 212,02 €	1 833 659,51 €	1 993 637,53 €	108 000,00 €

-d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fibre optique – Phase 2 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

FIBRE OPTIQUE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-6	Budget principal	Fibre optique phase 2	Opération-24	11 760 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 877 846,00 €	1 877 846,60 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	2 364 307,40 €

-d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Déchèterie de Quiberon sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

OM				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-7	Budget principal	Déchèterie de Quiberon	Opération-25	2 784 900,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022
26 364,48 €	7 520,40 €	1 000 000,00 €	1 751 015,12 €

- d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Multi-accueil d'Erdeven sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

PETITE ENFANCE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-8	Budget principal	Multi-accueil d'Erdeven	Opération-26	1 601 400,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022
43 704,71 €	58 036,11 €	1 340 900,00 €	158 759,18 €

- d'approuver la clôture de l'autorisation de programme pour le programme AP-9 Salle de Gymnastique sur le budget principal ;

- d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Assainissement collectif sur le budget annexe Assainissement collectif telle que définie dans le tableau ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-10	Budget assainissement collectif	Réhabilitations, extensions de réseaux et stations d'épuration	Opération-18	12 206 668,90 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement		
CA 2019	CA 2020	CP 2021
4 406 910,31 €	6 591 758,59 €	1 208 000,00 €

- d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fonds de concours itinéraires cyclables sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

FDC ITINERAIRES CYCLABLES				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-11	Budget principal	Fonds de concours itinéraires cyclables	Opération-29	425 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement		
CA 2020	CP 2021	CP 2022
- €	225 000,00 €	200 000,00 €

- d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Fonds de concours 2021-2023 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

FDC 2021-2023				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-12	Budget principal	Fonds de concours 2021-2023	Opération-130	1 500 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement		
CP 2021	CP 2022	CP 2023
500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

- d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Assainissement collectif – Plan Marshall sur le budget annexe Assainissement collectif telle que définie dans le tableau ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PLAN MARSHALL				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-13	Budget assainissement collectif	Réhabilitations, extensions de réseaux et stations d'épuration	Opération-319	50 000 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
12 600 000,00 €	11 700 000,00 €	11 700 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €

- d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Eau Potable sur le budget annexe eau potable telle que définie dans le tableau ci-après :

EAU POTABLE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-14	Budget assainissement collectif	extensions/ renouvellements des réseaux	Opération-212	10 000 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €

Membres en exercice : 57	Présents : 44	Votants : 52
--------------------------	---------------	--------------

Etaients présents : Annie AUDIC, BARDOU Marine (suppléante de François LE COTILLEC), Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc FAUVEL à Karine BELLEC, Nathalie GUEMY à Pierrick KERGOSIEN, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Michel LE RAY, Lénéaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL à Sylvie OLLIVIER, François POMMOIS à Franck VALLEIN.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Jean-Michel LASSALLE, Claire MASSON.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
2021DC049	Approbation du règlement des fonds de concours 2021-2023	DECIDE : - d'approuver le règlement des fonds de concours ci-annexé, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de versement, pour la période 2021-2023.	Délibération adoptée à l'unanimité

2021DC050	Modification du tableau des emplois : mise à jour	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre à jour le tableau des emplois de la manière suivante : (voir ci-dessous) <p>En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	--	--	---

Nombre de poste	Grade actuel / Cadre d'emplois	Nouveaux grades/ cadre d'emplois	Date de mise à jour
1	Grade d'adjoint administratif	Grade d'adjoint administratif ppl 2ème classe	01/04/2021
1	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Cadre d'emplois adjoints administratifs territoriaux	15/04/2021

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Annie AUDIC, BARDOU Marine (suppléante de François LE COTILLEC), Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Olivier COJAN, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSENIEN, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc FAUVEL à Karine BELLEC, Hélène CODA POIREY à Pascal LE JEAN, Nathalie GUEMY à Pierrick KERGOSENIEN, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Michel LE RAY, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL à Sylvie OLLIVIER, François POMMOIS à Franck VALLEIN.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Dominique DE WIT, Alain DONY, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Jean-Michel LASSALLE, Claire MASSON.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
2021DC051	Approbation du plan de formation 2021 des agents de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le plan de formation 2021 des agents de la Communauté de communes joint en annexe et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021 ; - d'imputer les crédits nécessaires à l'exécution du plan de formation 2021 des agents de la Communauté de communes à la section de Fonctionnement du Budget de l'exercice en cours. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>